L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 8 OCTOBRE 1874. | 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 8 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—300 caisses chaussures.

Par Hoffman, Marks & Co., à leurs salles de ventes—habillements fins de satin, articles de toilette pour hommes, sacs et chapeaux de paille.

Par Vincent & Co, aux Nos. 62 et 64 de la rue de la Douane—marchandises sèches étrangères et américaines, nattes de Chine.

8 octobre.

SPECTACLES.

Jeudi, 8 octobre 1874.

ACADÉMIE.—La fameuse combinaison de nouveautés de Schuman, etc.

Les aménités du gouvernement fédéral.

Sommes-nous sous un régime de cosaques ou sous un gouvernement représentatif, fondé sur la souveraineté du peuple, et répandant naturellement sous les bienfaits que doivent nécessairement procurer les institutions républicaines pratiquées dans la plus large acception du mot? Sommes-nous sous un régime républicain, tempéré par un pouvoir Exécutif temporaire, réglant nos libertés de manière à les préserver de la licence, et assurant à tous les citoyens la jouissance de leurs droits et de leurs biens sans danger de pillage, de confiscation et de despotisme? Sommes-nous sous un régime oligarchique ou la suprématie de quelques-uns s'étendent sur tous les autres avec la prétention de faire régner l'ordre, la paix, la sécurité et la justice?

On se pose forcément toutes ces questions quand on lit les dépêches d'hier matin, relatives à l'arrestation de trois ou quatre citoyens soupçonnés seulement, sans ombre de preuve, d'avoir participé à un meurtre commis dans un comté de l'Alabama, comté où sans doute prévaut, comme dans tous les autres, la justice organisée de l'Etat avec toutes les conditions de force désirables pour assurer le châtiment des criminels.

Mais cela ne suffit plus aujourd'hui apparemment et l'Etat est mis en suspicion par le gouvernement fédéral, toujours prêt à puiser, dans un arsenal de lois dites républicaines, les armes dont il a besoin pour établir, partout où cela lui convient, un système d'inquisition et de rigueur extraordinaire. Au plus léger prétexte, on envoie des soldats dans les campagnes, on cerne les maisons, on arrête les habitants et on les traite tout d'abord comme s'ils étaient convaincus d'offense et condamnés. On ne se donne pas même la peine de se munir de mandats, moyen suranné de forme légale, inutile aujourd'hui sous la civilisation perfectionnée de la glorieuse Union américaine.

On tombe chez vous à l'improviste et même la nuit, comme si on avait une mauvaise action à commettre, et, tels que le jour est venu on vous réveille, on vous menotte, ou vous enchaîne à d'autres malheureux persécutés comme vous, et l'on vous emmène au loin, sans même vous permettre, si vous avez soif, de toucher sur la route à l'eau courante dont on abreuve les animaux que l'on conduit à la boucherie. Cela est si fort que nous n'y croirions pas si nous n'eussions trouvé tout cela dans des dépêches que nous avons traduites nous même. Nous sommes donc revenu au temps des dragonnades et le président Grant nous fait retourner au 17e siècle où tout était permis pour la plus grande gloire d'un Dieu de paix, de charité et de mansuétude sous l'autocratie du plus puissant roi du monde.

En France, à cette époque, on voulait trouver des Huguenots partout, et, quand les dragons fourvoyés n'en découvraient pas, ils faisaient payer leur absence aux personnes présentes qui répondaient ainsi de la fuite des malheureux qu'on pourchassait. Il ne s'agit pas de Huguenots en Amérique, et le gouvernement fédéral ne s'inquiète pas de vos croyances religieuses, ne sachant pas au juste lui-même à quelle croyance il appartient, mais il s'inquiète de vos opinions politiques et c'est à ces opinions qu'il fait la guerre quand elles ne lui conviennent pas. Il n'en veut donc pas aux Huguenots mais il en veut aux kuklux. Il croit que les kuklux pervertissent le Sud, qu'ils y arrêtent les progrès du républicanisme et que tant qu'il en existera un seul l'avenir de l'Union sera compromis. De là la loi qui a été faite contre eux et de là la manière dont elle est mise en vigueur par les soldats de l'Exécutif fédéral.

Par le moyen de cette loi, la justice des États est annulée et ils n'ont plus d'autre que celle que veulent bien leur distribuer des juges de la création du Président, juges qui puisent leurs lumières dans les instructions faites par des commissaires ayant la même origine. Avec cet appui souverain, la soldatesque fédérale peut se présenter partout dans le Sud et y exercer toutes les perquisitions les plus hardies et les plus honteuses sans avoir à en répondre à quelque autorité que ce soit. C'est donc bien, comme on l'a dit, la satrapie la plus résolument caractérisée qu'on ait jamais vue, et cette satrapie se livre envers le monde, coupable seulement d'être suspect, aux violences les plus odieuses. Non seulement elle emprisonne ceux qui ne sont pas de ses amis, mais elle les vole, elle les pille et enlève leurs biens à leurs familles innocentes.

Et pour exécuter ces dragonnades tout prétexte est bon, même le plus absurde, si vif est le désir d'écraser au Sud, par la force brutale, des principes qu'on suppose toujours exister dans le cœur de ses habitants. Qu'on soufflette un nègre dans la Caroline du Sud, c'est un ku klux qui a donné le soufflet et qui doit l'expier. Qu'on se défende contre un nègre, fainéant le jour, mais actif la nuit pour s'approprier le bien des autres, c'est un ku-klux qui a tiré le coup de pistolet et qui en est responsable. Que dans le Kentucky ou le Tennessee, on fasse une campagne contre les voleurs et les vagabonds, ce sont les ku klux qui ont inventé l'expédition et l'ont exécutée.

Que dans l'Alabama, le Mississippi et la Louisiane on lynche non des nègres, mais des blancs coupables d'exciter une race contre l'autre, on crie au KuKlux de nouveau et l'on envoie des troupes pour poursuivre les gens qui ont eu le courage de délivrer le pays de ses plus dangereux et de ses plus criminels agitateurs. Suivant Sa Majesté Grant I, il faut, sans se plaindre, tout souffrir de ceux qui la flattent, la servent aveuglement et votent pour elle. Voter pour Grant, voilà le moyen de se mettre à l'abri de ses coups, d'être protégé par lui et d'avoir enfin justice et liberté, car c'est dans un double vote contre Grant qu'est le secret de son ressentiment et de sa haine pour la Louisiane.

Qu'on vote donc pour lui et nous ne verrons plus au Sud d'aventuriers politiques étrangers ni de provocateurs blancs ou noirs! qu'on vote pour lui et nous n'entendrons plus parler ni d'*enforcement act*, ni de nègres, ni de kuklux! qu'on vote pour lui et il ne voudra plus forcer personne à changer d'opinion ou de religion, et les dragonnades fédérales cesseront! Qu'on vote enfin pour Grant et ce chef d'État magnanime n'aura plus que des tendresses pour le pays contre lequel aujourd'hui il ne sait trouver que des imprécations!—Belle morale!....

MAISON P. MALLARD.—Dans les temps de crise on cherche le bon marché en tout et cela est trop naturel pour que nous y trouvions à redire. Mais quand on peut trouver unis au bon marché le goût et l'élégance, il est clair qu'il n'y a aucune raison pour ne pas le faire. Aussi ne saurions-nous trop engager les personnes qui ont à monter leur maison, à profiter de l'occasion extraordinaire que leur offre la liquidation de la maison P. Mallard. Elles pourront faire leur choix les plus avantageux, dans son admirable assortiment de beaux meubles et d'objets d'art ou de fantaisie.

LA QUESTION DU RENDEMENT DE LA RÉCOLTE.—La lettre suivante que nous adresse un courtier de coton, soulève une question qui n'est pas nouvelle, celle du débat annuel sur le rendement probable de la récolte de coton. Notre correspondant semble croire à des dispositions intentionnelles de la part des Bourses au coton et du bureau agricole à exagérer les dommages causés aux récoltes. Nous sommes convaincu qu'il se trompe à cet égard. Les dispositions à exagérer le mal peuvent exister chez les planteurs et elles proviennent d'un sentiment naturel irréfléchi. Mais, les Bourses au coton ont précisément pour objet de contrôler, autant que possible, les renseignements afin de donner des indications exactes au commerce.

Nous croyons que s'il y avait un moyen d'être fixé d'une façon précise sur ce que rendra la récolte de coton, cela vaudrait mieux pour tous les intéressés, parce qu'alors les prix seraient gouvernés exclusivement par l'étendue de la récolte, d'une part, et par l'étendue des besoins, de l'autre, tandis qu'aujourd'hui, ils subissent de nombreuses fluctuations dues aux spéculations basées seulement sur des probabilités. Malheureusement, il est matériellement impossible de prévoir les effets qu'auront les variations du temps sur le rendement et on ne peut être fixé que quand la cueillette est finie. De là, ces incertitudes qui rendent les affaires plus difficiles.

Nous croyons cependant, que les efforts des Bourses au coton tendent à diminuer de plus en plus ces incertitudes et que les statistiques dressées et publiées, doivent servir à trouver les causes des erreurs dans les évaluations et à les éviter.

Ces observations faites, nous donnons place à la lettre de M Duval :

Nouvelle-Orléans, 7 octobre 1874.

Au rédacteur de l'*Abeille de la Nlle Orléans*,

Monsieur :

Je vois aujourd'hui dans votre estimable journal, un article donnant une estimation de l'Exchange de Galveston, qui porte la récolte de coton de ce pays à 20 0/0 au-dessous de l'année dernière.

Le bureau agricole a fait également paraître en septembre un aperçu des récoltes de tous les Etats donnant 25 0/0 en moins.

25 0/0 en moins : soit un million de balles ! quelle catastrophe ! Si l'on pouvait y croire, le coton monterait à 25 c. Mais on réfléchit dans notre siècle et l'on est étonné qu'en un mois un pareil désastre soit possible ; surtout lorsqu'il est de connaissance universelle que le coton est une plante des pays chauds et que la sécheresse est ce qu'il y a de moins à craindre pour son rendement.

L'année dernière, au mois de novembre, l'Exchange de la Nouvelle-Orléans donnait pour la récolte 3,582,000 balles et le bureau agricole 3,680,000 balles. Nous avons eu 4,170,000 balles.

Différence, 1/2 million de balles.

Quelle réflexion ferez vous ? C'est que la récolte est toujours belle, lorsqu'elle est en terre, mais lorsque les acheteurs européens se présentent, tout est changé. Il faut de la hausse. Et voilà la vraie cause des renseignements à la hausse de nos exchanges.

Agréez monsieur, mes salutations empressées.

E. DUVAL.

PACKARD A LA RESCOUSSE!—Il vient de se passer dans la paroisse Plaquemines, un événement grave et à raison duquel le marshal S. B. Packard pourrait bien mettre en réquisition les forces de terre et de mer de l'oncle Sam.

Le village de Oakville dans cette paroisse a pour juge de paix un nègre nommé Charles Louis qui paraît prendre ses fonctions au sérieux et qui est d'avis que son autorité doit être respectée—fût-ce par Packard lui-même, le grand lama du parti. Hâtons-nous de dire que ce n'est pas le célèbre marshall qui a osé manquer au respect dû à l'hermine (figure de rhétorique) de Charles Louis. Mais si ce n'est pas lui, c'est son frère. Voici l'affaire :

Une madame Célestin avait traité un M. Dobard de coquin ; de là citation devant le juge de paix. Mme Célestin a pris pour avocat M. Packard, frère du marshal, qui est habitant de la paroisse, et fidèle à la tactique qui a donné si souvent la victoire à son parti (bon sang ne peut mentir) Packard a voulu empêcher les témoins de M. Dobard de parler et ne laisser entendre que ceux de madame Célestin. Le juge de paix ne l'entendant pas ainsi, une discussion s'est élevée et le juge a condamné Packard pour mépris de cour à cinq heures de prison à faire dans une cuisine, qui est la geôle de l'endroit. Packard s'est gendarmé et a déclaré qu'il n'irait en prison que par la force des baïonnettes et il est sorti majestueusement après cette fière déclaration.

Sans se laisser interloquer le moins du monde, Charles Louis a suivi le délinquant et lui a mis la main au collet, sur quoi Packard a poussé l'oubli du respect dû à la justice, jusqu'à envoyer un coup de poing au magistrat. Celui ci atteint à la bouche a riposté, dit-on, et après cette satisfaction comme homme, il a, comme magistrat, tenu à ce que force restât à la loi et faisant arrêter Packard, il l'a fourré au clou dans la cuisine pour 24 heures.

Nous aimons assez cet acte d'indépendance et nous crions "bravo Charles Louis." Mais que va dire le grand Packard, en apprenant qu'on a traité avec si peu de respect son propre frère ? Que vont dire les carpet-baggers, grands et petits, en voyant que leurs élèves en politique s'émancipent assez pour les traiter comme de simples mortels soumis à la loi commune !

ELECTIONS DE REPRÉSENTANTS EN FRANCE.—Nous trouvons dans les journaux de New York du 3, la dépêche suivante que le télégraphe ne nous a pas transmise.

Paris, 2 octobre 1874.—Des élections ont été ordonnées dans les départements de la Drôme, de l'Oise et du Nord, le 8 novembre, pour remplir les siéges vacants à l'Assemblée.

LES ÉLECTIONS D'AUTOMNE.—Nous lisons dans le *Messager Franco-Américain*:

Les élections d'automne qui doivent bientôt se faire aux Etats-Unis n'excitent pas un grand intérêt cette année. L'Ohio, l'Indiana, l'Iowa et le Nebraska ont à élire quarante-trois membres du Congrès. Ces quatre Etats sont actuellement représentés par trente trois républicains et dix démocrates. Cette proportion sera sans doute modifiée dans le quarante-quatrième Congrès ; cependant il est probable que les républicains auront encore une assez forte majorité. On remarque que les représentants qui ont accepté le traitement rétrospectif, en vertu de la loi votée *in extremis* par le quarante-deuxième Congrès, se sont généralement abstenus de poser leur candidature. Il faut les féliciter de leur prudence.

La Pennsylvanie, qui, jusqu'à ces derniers temps, faisait aussi ses élections en octobre, ne les fera désormais qu'en novembre, en vertu de sa nouvelle constitution. Ce changement, qui paraît fort insignifiant en lui-même, a une grande importance aux yeux des politiciens. Le *Herald* dit à ce propos :

"L'adoption du mois de novembre au lieu du mois d'octobre pour les élections de la Pennsylvanie a une influence considérable sur les affaires politiques du pays entier, et nous pensons, en résumé, que ce changement est pour le bien général. La croyance d'après laquelle tout le pays doit suivre la Pennsylvanie a fréquemment été justifiée par les faits ; mais elle a souvent dégénéré en superstition politique. Il n'est pas de l'intérêt public que les questions nationales paraissent décidées avant le moment normal où elles doivent être résolues ou qu'un Etat semble avoir une si grande influence morale sur tous les autres. Nous avons vu en 1872 ce que l'*Etat Clé de voûte* pouvait faire dans une élection fédérale. M. Greeley et ses amis avaient fait des efforts prodigieux. L'avenir "démocrate et libéral" était couleur de rose, et les deux partis avaient une confiance qui semblait être à toute épreuve. Tout à coup viennent les élections d'octobre dans la Pennsylvanie, et les républicains obtiennent une majorité de trente à quarante mille voix. Aussitôt M. Greeley et ses amis tombent dans l'abattement le plus complet. Ils abandonnent la partie, et du Maine au Texas, tous les politiciens qui avaient hésité jusque-là se précipitent dans les légions enthousiastes des partisans de Grant."

Tout cela est un peu paradoxal, mais la chose est présentée d'une manière assez ingénieuse pour convaincre beaucoup de gens de l'utilité du changement opéré dans la Pennsylvanie.

TEMPERATURE.—7 oct. 1874.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	72	22
12 M.	82	28
3 P. M.	83	28
6 P. M.	79	26

ADRESSE AU PEUPLE DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

Le comité de cinq, nommé par la convention démocratique de paroisse qui vient de s'ajourner, a publié l'adresse suivante :

Au peuple de la Paroisse d'Orléans.

La convention de paroisse du parti démocratique et conservateur a chargé les membres de ce comité de préparer une adresse, en leur recommandant instamment de protester contre le projet de l'exécutif de signer et de promulguer le bill amendant la charte de la ville de la Nouvelle-Orléans.

La convention était composée de délégués choisis par les votants conservateurs et représentant les différents wards. Ils avaient pour seule mission de désigner les candidats pour les différentes places publiques et ils n'ont pas cru qu'ils étaient autorisés en aucune façon à faire une déclaration de principes politiques ou à annoncer un programme quelconque.

Les procédures de la convention sont maintenant connues de tous et il n'est pas nécessaire de récapituler les faits dans cette adresse.—

Il y a un grand nombre de places à être remplies aux élections prochaines et il y a beaucoup de candidats pour chaque place.

Heureusement que les [illegible] des hommes honnêtes et [illegible], de sorte que la convention n'a eu qu'à choisir entre les bons [illegible] qui, de l'avis de la majorité, convenait le mieux pour telle ou telle place, selon les circonstances, et celui qui serait le plus propre à obtenir l'approbation de la grande masse des électeurs conservateurs.

Il a été impossible à la convention de satisfaire tout le monde dans le choix des candidats, et elle croit que quelques uns des candidats qui ont été battus sont tout aussi compétents, honnêtes et fidèles que leurs compétiteurs plus fortunés. En même temps, elle est certaine que la liste de candidats telle qu'elle est présentée, ne peut manquer dans son ensemble de mériter la confiance de tous les votants conservateurs de la paroisse, parce qu'elle est digne d'obtenir leurs suffrages.

Cette liste de candidats est composée de façon à rendre non seulement le succès certain, mais aussi à inspirer aux masses la confiance de voir chacun des candidats remplir fidèlement et consciencieusement son devoir.

Le bruit a couru que l'Exécutif a l'intention de signer et de promulguer un bill amendant la charte de la ville de la Nouvelle-Orléans. Ce bill n'a pas été, que nous sachions, rendu public; et nous ne pouvons faire aucun exposé de ses dispositions. Mais on croit généralement que son effet serait d'abolir le gouvernement actuel de la ville ; de rendre vacants les emplois des titulaires actuels, et de soumettre l'administration municipale au contrôle de l'Exécutif par le moyen de fonctionnaires nommés par lui. Si ce bill prenait la forme d'une loi par l'approbation et la signature de l'Exécutif, la ville de la Nouvelle-Orléans serait privée de ses franchises et l'Exécutif serait investi d'un pouvoir destructif de nos droits et de nos intérêts, et offrant un danger imminent pour la paix publique.

Nous espérons que l'Exécutif n'a aucune intention de ce genre, mais, suivant les instructions de la Convention, nous protestons solennellement, au nom du peuple de la Nouvelle-Orléans, contre tout changement actuellement à notre charte de la ville, et plus particulièrement contre la signature et la promulgation du bill en question, ou de tout bill par lequel la ville de la Nouvelle-Orléans serait privée de ses franchises, et le gouvernement de la ville soumis aux créatures de l'exécutif ou à des fonctionnaires autres que ceux choisis, ou qui doivent être choisis par l'élection libre du peuple. Sans avoir l'intention d'employer aucun terme de menace, nous déclarons que, dans notre opinion, tout changement entraînerait les conséquences les plus sérieuses, et mettrait grandement en péril la paix publique, que nous désirons très sincèrement voir préserver.

Et, maintenant, concitoyens votants conservateurs de la paroisse d'Orléans, de toute classe et de toute condition, vous qui désirez vous affranchir du mauvais gouvernement, de l'usurpation, des oppressions et des exactions qui ont presque mis en banqueroute le peuple, l'Etat et la ville, et qui nous ont conduits à la ruine et à la dégradation politiques, nous vous présentons notre liste de candidatures et nous vous demandons de la prendre loyalement et sincèrement en considération.

Nous savons que quelques-uns d'entre vous doivent, nécessairement être désappointés de l'échec des candidats qu'ils préféraient personnellement ; mais ayant soumis leurs prétentions à la décision de la convention, il ne reste plus à tous, comme bons citoyens, qu'à désirer que servir l'intérêt public, que de donner leur appui cordial aux candidatures. Mettons de côté nos préférences personnelles, nos vieux penchants, nos jalousies personnelles et unissons-nous pour élire un seul homme dans un but commun.

Que tout homme, qui en a le droit, s'enregistre, que tout homme qui est enregistré vote, et que tout votant conservateur, que quiconque est opposé à l'usurpation existante, donne son vote pour toute la liste conservatrice, et nous pourrons, avant peu, voir notre Etat et notre peuple affranchi et libre.

R H. MARR,
Président.

T. Bailly Blanchard,
W. B. Schmidt,
Emile J. O'Brien,
Archibald Mitchell.
Membres du comité.

SOUSCRIPTION AU PROFIT

Des familles des tués et des blessés,

qui sont tombés en combattant pour la cause du peuple de la Louisiane.

COMITÉS DE SECOURS.

Jérôme Meunier, Président, E. Merilh Trésorier, Emile Carrière, Secrétaire.

Membres : MM. F. Limet, Elie Bougère, Oscar Forstall, B. Saloy, Alfred Brugier, E. Montéuse, capitaine John Glynn, James Boyce.

Montant des listes déjà publiées	$1,996 30
N. Kuntz	$5 00
M. Valadé, de Washington paroisse St-Landry	10 00
Mme J. Galinier	5 00

BAZAINE ET LES IMPÉRIALISTES.—On lit dans le *Pays* :

Il paraît malheureusement vrai que le maréchal Bazaine ne se rend aucun compte de sa situation morale en France.

Il devrait pourtant savoir, qu'innocent ou coupable, il est écrasé sous le poids de responsabilités tellement lourdes, qu'il lui sera tout à fait impossible de s'en dégager jamais.

Sa visite à Arenenberg, quand on ne s'y attendait pas et quand on ne désirait pas sa présence, serait même une mauvaise action, si nous n'étions convaincus qu'elle a été le résultat d'un mouvement irréfléchi.

D'ailleurs, la façon dont il a été reçu a dû lui prouver qu'il avait dépassé toutes les limites de l'indiscrétion, en apportant avec lui ce qui appartient désormais à sa personne et ce qu'il ne détachera jamais d'elle : la solidarité d'événements aussi tristes qu'obscurs.

Le temps seul peut porter secours au maréchal, et il est inexcusable, dans sa situation, de faire appel, comme il le fait, à des moyens qui ne lui apportent aucun secours, et se réduisent à compromettre ceux qui n'ont pas su se garantir d'une sympathie relative à son endroit.

Cette note, signée par M. Paul de Cassagnac, fait à l'ex-maréchal Bazaine, vis-à-vis du parti impérialiste lui même, une situation toute différente de ce qu'on avait pu et dû supposer jusqu'ici.

—On écrit de Bonn, le 16 septembre, au *Journal d'Alsace* :

Le congrès international unitaire de toutes les confessions chrétiennes a été ouvert le 14 à Bonn, sous la présidence du docteur Dœllinger. On compte environ 40 membres, dont plusieurs évêques.

Les conférences relatives à l'union des différentes confessions chrétiennes donnent lieu à des débats animés. La *Gazette de Bonn* dit : "La conférence a pu s'entendre sur des points de dogmatique très importants. On est généralement surpris de voir le chanoine Dœllinger présider dans les deux langues avec tant de vie et tant de verdeur, malgré son âge avancé. L'évêque de Pittsburg (Etats-Unis) lui a exprimé ses remerciments et a donné une déclaration écrite, comme expression de sa satisfaction de voir l'entente établie sur des points importants. "Ce sera, dit-il, l'un des plus beaux souvenirs de ma vie, d'avoir pris part à cette conférence." L'archiprêtre Janyschef, de Saint-Pétersbourg, et le doyen Howson, de Chester, (Angleterre), se sont exprimés dans le même sens."

LES IMMORTELS.—M. Guizot était le plus vieux des académiciens. Il est intéressant, à propos de sa mort, de rechercher l'âge de nos immortels. Voici cette liste :

Patin, 81 ans ; Mignet, 79 ; de Rémusat, 77 ; Thiers, 77 ; Duvergier de Hauranne, 76 ; Dufaure, 76 ; de Viel-Castel, 74 ; Littré, 73 ; de Sacy, 73 ; Dupanloup, 73 ; de Noailles, 72 ; Cuvillier-Fleury, 72 ; Victor Hugo, 72 ; de Carné, 70 ; de Champagny, 70 ; Aug. Barbier, 69 ; Désiré Nisard, 68 ; E. Legouvé, 67 ; J. Favre, 65 ; d'Haussonville, 65 ; H. Marmier, 65 ; J. Sandeau, 63 ; de Falloux, 63 ; de Laprade, 62 ; C. Doucet, 62 ; O. Feuillet, 62 ; J. Autran, 61 ; Claude Bernard, 61 ; Saint-René-Taillandier, 57 ; de Loménie, 56 ; Emile Augier, 54 ; de Broglie, 53 ; duc d'Aumale, 52 ; A. Dumas, 50 ; Emile Ollivier, 49 ; Caro, 48 ; Alfred Mézières, 48.

Deux siéges restent vacants, ceux de Jules Janin et Guizot.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La troupe de variétés de Schuman continue à obtenir un succès bien légitime à ce théâtre éminemment populaire.

L'avaleur de sabres et le violoniste sans bras font toujours sensation.

Monsieur Beckman est un prestidigitateur et un jongleur fort habile, les frères Almonte et les petits Roussel sont très bons dans leur genre.

La troupe en général est excellente et bien digne d'être vue.

THÉATRE DU GLOBE.—Nous rappelons à nos lecteurs que l'ouverture de ce théâtre entièrement nouveau, sorti pour ainsi dire des ruines de l'ancien théâtre National, aura lieu lundi prochain, 12 octobre.

La troupe des sœurs Worrell dont nous avons annoncé déjà l'engagement débutera par la pièce burlesque, intitulée "le Champ du Drap d'Or." Le bureau de contrôle est ouvert depuis mardi et nous engageons nos lecteurs à retenir leurs places d'avance.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les candidatures.

Les listes de candidatures sont aujourd'hui complètes et, comme le dit l'adresse au peuple du comité spécial, nommé par la convention de paroisse, il ne reste plus à tous les bons citoyens qu'à travailler avec zèle au succès de la cause commune.

L'incident auquel a donné lieu la nomination du candidat aux fonctions de maire, a été le thème d'un grand nombre de discussions et de conversations, mais il n'a pas, que nous sachions, été l'occasion d'aucune contestation, et nous en félicitons et le parti conservateur et le maire Wiltz, du bon sens et du patriotisme duquel nous n'avions pas trop présumé.

Nous apprenons plus tard qu'une tentative a été faite dans le club "Rough and Ready" du sixième ward en faveur de la candidature de M. Wiltz pour une réélection, par quelques-uns de ses amis.

Des résolutions ont été acceptées, déclarant que le club refuse de ratifier la nomination de M. C. J. Leeds pour la place de maire, parceque M. L. A. Wiltz a été élu dans la convention, au premier tour de scrutin, par 48 voix contre 47. Ce qui n'est pas exact le contraire précisément ayant eu lieu.

C'est là un dangereux précédent à établir, que de vouloir mettre en doute la décision d'une convention au profit d'un candidat vaincu. La discorde en ce moment signifie une défaite certaine, et nous savons que les résolutions du club "Rough and Ready" du sixième ward ne recevront pas l'approbation de la grande masse de la population saine et conservatrice de la Nouvelle-Orléans.

L'enregistrement.

Le comité de paroisse s'est réuni hier pour aviser au moyen de corriger les fraudes commises dans l'enregistrement et d'en empêcher de nouvelles. Nous n'avons reçu aucune nouvelle officielle de ce qui a été fait, mais nous avons appris que le comité avait approuvé un plan soumis par le major Burke, qui consistera à faire opérer un recensement des habitants de chaque îlet de la ville, afin de découvrir les individus enregistrés frauduleusement. Des plans de la ville doivent être préparés dans ce but spécial.

Les nominations.

Nous complétons la liste des nominations qui ont été faites par la convention démocratique de paroisse, en réparant des omissions involontaires dans notre compte-rendu d'hier matin.

Sénateur du deuxième district congressionnel, composé du 4me, 5me et 6me ward,—E. D. White, fils de l'ex-gouverneur White.

Représentants du 3me ward :—James A. Gilmore, Charles Byrne, Thos Eagan Sr., W. B. Koontz.

LE GRAND JURY DE PAROISSE.

Le juge Atocha et le pseudo-Field en conférence.

A l'ouverture de la Cour Criminelle supérieure, hier matin, M. A. A. Atocha, remplissant les fonctions de juge, et M. Field, pseudo-avocat général de l'Etat, ont eu une petite causerie en tête-à-tête, relativement au choix d'un grand jury pour la paroisse d'Orléans.

Il y en a eu déjà, dit-on, mais il paraît que ces messieurs croient qu'il ne sera pas satisfaisant, et, conséquemment, ils ont trouvé qu'il n'avait pas été composé selon les règles. Quand on veut tuer son chien, ou l'accuse d'être enragé, dit un vieux proverbe bien connu.

Les deux gros bonnets du parti radical se sont accordés pour trouver que le grand jury actuel n'était pas valide, mais ils n'ont pas été précisément du même avis en ce qui concerne le choix du nouveau.

Ce grand charlatan de Field s'est hâté de déclarer qu'il y avait beaucoup d'électeurs de couleur à la Nouvelle-Orléans et qu'il ne fallait pas les priver du privilége de servir dans les jurys.

Sans doute que l'illustre pseudo ne voudrait avoir que des nègres dans le grand jury, afin de commencer les poursuites contre les soldats-citoyens de la révolution du 14 septembre.

Mais M. Atocha n'aime pas autant la couleur que l'illustre Field prétend l'aimer, pour qu'elle lui retire ses marrons du feu, et il s'est opposé *mordicus* à ce que l'on choisisse une majorité de jurés noirs au milieu de toute la grande population blanche de la Nouvelle-Orléans.

Il a donc été décidé que le grand jury actuel serait renvoyé et que les deux commissaires, col. Smallwood et M. Casanave, seraient requis, avec le shérif Patton, de tirer au sort les noms du nouveau jury pour lundi prochain.

Tel fut le résultat de l'aimable entretien du juge Atocha et du grand enfonceur de portes ouvertes A. P. Field, pseudo-avocat général de l'Etat.

Incendie à Jefferson City.

Vers onze heures et quart, avant-hier soir, le feu s'est déclaré dans une maison basse sise au coin des rues Marengo et Live Oak, servant de chapelle à une congrégation d'hommes de couleur et aussi de salle de club à des politiciens nègres du douzième ward.

Les pertes, évaluées à $1,000, sont couvertes par une assurance pour ce montant, mais nous ignorons dans quelle compagnie.

Les flammes ont gagné la maison voisine, appartenant à Aleck Perry et habitée par lui.

La bâtisse a été consumée. Elle était assurée pour $525 dans la compagnie mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Le feu s'est étendu à une maison rue Marengo, appartenant à James Clare et habitée par lui.

Les dégats sur la bâtisse sont estimés à $200, couverts par une assurance dans la compagnie Germania.

On a lieu de croire que le feu est l'œuvre d'un incendiaire.

Un voleur blessé et capturé.

Vers deux heures, hier matin, un coquin répondant au nom de Sam Davis est entré chez M. Joseph Williams, au coin des rues Front et Lafayette, en enfonçant une porte. Le bruit qu'il a fait, cependant, a réveillé les locataires qui ont donné l'alarme.

Les policiers Dorsey et Houlihan, qui ne dormaient pas, par extraordinaire, se sont mis à la poursuite du fripon, et comme celui n'obéissait pas au cri de halte de ces vaillants M. P., ils ont fait feu à la fois, blessant le voleur assez grièvement dans le dos et le forçant à faire une pirouette sur le pavé.

Sam Davis a été conduit à la station de police et de là envoyé à l'hôpital de charité.

Accident.

Mardi soir, vers onze heures, Charles Bremer, allemand d'origine, s'étant endormi sur la voie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans, Mobile et Texas, à quelques milles au-dessus de la ville, a été réveillé en sursaut et s'est trouvé lancé à vingt pieds hors de la voie par un train.

Par un hasard providentiel, Charles Bremer n'a pas été tué, mais seulement contusionné.

Il peut se vanter d'avoir une fière chance ; mais nous ne le conseillons pas de renouveler l'expérience, et à l'avenir, il ferait bien de choisir un autre lit que la voie d'un chemin de fer.

—On sait que M. H. M. Stanley se prépare à une nouvelle expédition dans l'Afrique centrale. Pour n'être pas exposé comme Livingstone à voyager plusieurs lieues dans l'eau, il a résolu d'emporter avec lui un bateau. A cet effet, il a fait construire à Londres un bateau de quarante pieds de long sur six pieds de large, et de deux pieds et demi de profondeur. Il y a une rangée de sept rames de chaque côté.

Ce bateau est construit en bois de cèdre avec les rebords en acajou ; il peut se diviser en cinq parties pesant chacune 120 livres anglaises ; ainsi séparées, ces cinq parties sont garnies de manches, de sorte que deux hommes peuvent en porter une sur leurs épaules, comme un palanquin.

Ce bateau peut contenir quinze personnes ; son tonnage est de six ou sept tonnes, et il jauge un pied d'eau seulement. M. Stanley, qui a surveillé sa construction l'a appelé *The Livingstone*, en l'honneur du célèbre voyageur.

C'est avant-hier que le bateau a été lancé, et un petit voyage qu'il a fait a été très satisfaisant.

COMBAT DE TAUREAUX A MADRID.—Au milieu des préoccupations de toutes sortes, dont les Espagnols sont assaillis, le goût du spectacle n'a rien perdu de sa vivacité, dans cette population madrilène qui a plus d'un point de ressemblance avec les Parisiens du siége. L'inauguration d'une *place* nouvelle de taureaux a fait autant de bruit et provoqué autant d'intérêt chez les voisins que l'annonce d'un avantage remporté par les armées libérales.

La semaine dernière, plus de 20,000 personnes se pressaient aux abords des nouvelles arènes. Nous trouvons dans le *Courrier de Bayonne*, de curieux détails à ce sujet :

Pas une des 13,547 places du nouvel amphithéâtre n'est restée libre, et les revendeurs de billets ont réalisé de beaux bénéfices.

Le public avait tout oublié, et l'armée du Nord qui ne cherche qu'à l'être, et Puycerda, qui se défend héroïquement en attendant vainement les secours qu'on ne s'empresse pas de lui porter, et les carlistes qui ont arrêté le train express sur la ligne de Santander à Madrid, à la station d'Espinosa, et les cruelles exigences de la nouvelle levée, qui réclame aux familles 125,000 jeunes gens, et qui n'a donné jusqu'à l'heure que 50,000 conscrits et n'en produira guère plus.

La seule préoccupation de toute cette foule était de savoir si le ciel, qui était couvert, laisserait à la *funcion* tout son éclat, et pas un des assistants, depuis le maréchal Serrano, les ministres, les fonctionnaires, les employés des ministères, n'avaient d'autre souci. Les plus charmantes dames de la noblesse se trouvaient dans les loges. Rien n'a donc manqué à cette fête, dont les produits ont été versés à la caisse de l'hôpital général de Madrid.

Un incident a marqué cette journée. L'*espada* Bocanegra voulait offrir le premier taureau, qui allait être tué sur cette place, au maréchal Serrano et aux membres du gouvernement ; mais le public s'est récrié et a exigé que cet honneur fut réservé à l'alcade de Madrid, M. le marquis de Sardoal. Le *torero* a dû y acceder, et son *speech* lui a valu les plus bruyants bravos.

—Le professeur Silvestri est monté sur l'Etna. Il a observé que le flanc de la montagne du côté nord est déchiré et fracassé en ligne transversale dans une longueur d'environ trois kilomètres. Vingt cratères sont ouverts le long de cette ligne. Des déjections du premier cratère qui s'est ouvert ont formé un cône d'une hauteur de 25 mètres. M. Silvestri croit que tout est terminé pour le moment, qu'il se produira seulement quelques secousses de tremblement de terre.

—On écrit de Biarritz au *Courrier de la Gironde*, le 18 septembre :

Ce matin on a retrouvé le cadavre de M. le duc de Frias, dont vous avez annoncé le suicide il y a quelques jours. Chose étrange, le corps a été trouvé justement à l'endroit où on l'avait vu disparaître. Cependant depuis ce fatal événement, les recherches n'avaient pas cessé un seul instant, sur ce point principalement. Il est d'autant plus étonnant qu'on ne l'ait pas aperçu plus tôt, que dans ces derniers temps la mer a été extrêmement calme, et si transparente, qu'à toutes les profondeurs on aurait pu compter les cailloux.

La mer ayant été grosse la nuit dernière, on pense que les vagues auront expulsé le corps au-dessous de quelque rocher où il était retenu par ses habits. Le tronc de l'infortuné M. de Frias n'était précisément offre cette particularité qu'au bout de quarante huit heures il ne reste plus que le squelette des êtres qui y tombent, hommes ou bêtes, à la suite d'un accident soient restées au fond. La cause, en effet, des myriades d'insectes que les habitants du pays nomment des *barbets*, qui dévorent les corps jusqu'aux os, dans l'espace de quarante huit heures. Mais aussitôt que les corps flottent, ils sont abandonnés par ces rongeurs. On cite différentes personnes tombées sur ce point des falaises, dans les vingt dernières années, dont on n'a plus aperçu un vestige.

LUCETTE.... l'une des curiosités de Londres vient de disparaître.

Le lion de l'hôtel du duc de Northumberland n'est plus sur son piédestal. Il était pourtant bien drôle, ce lion, avec sa queue droite, ressemblant à un petit balai. C'est devant lui qu'un jour Sheridan, voulant montrer à quoi tient la popularité, s'écria : "La queue remue !" Une foule énorme s'assembla. De tous les points de la ville, on arriva avec des lorgnettes, et ce propos : "sheridan a dit : La queue remue !..." fit le tour de Londres et du monde. Jamais le plus beau des livres ou le plus admirable des discours n'eût obtenu un pareil succès.

Aujourd'hui on a déplacé le noble animal : mais Sheridan trouverait aisément cent occasions de prouver que la badauderie n'a point disparu avec lui.

Pendant que nous sommes à Londres, enregistrons cette grave et édifiante information du *World* :

"Nous sommes à même d'annoncer que S. M. la reine a payé les dettes de S. A. R. le prince de Galles."

—La collection zoologique du Jardin d'acclimatation vient de s'enrichir, cette semaine, de plusieurs spécimens très intéressants.

Le consul de France en Chine, M. Dalry de Thiénaux, a envoyé à M. Barthélemy Saint-Hilaire deux chiens comestibles de Chine, qui constituent, paraît-il, le suprême régal des gourmets du Céleste Empire, plusieurs poissons télescopes de Chine.

A l'aide de procédés d'eux seuls connus, les Chinois sont parvenus à travailler le frai de cyprin doré et à produire ce monstre étrange qui se nomme le poisson télescope, à cause du prodigieux développement de sa tête et des yeux.

Enfin, un aquarium renfermant les survivants de quatre cents autres poissons de Chine, parmi lesquels le kin-yu, ou poisson domestique de Chine, dont l'acclimatation en France serait un véritable bienfait, complète cet envoi.

M. Bernier de Montmorand a fait don d'un cerf padu du Chili. Le cerf padu est un cerf nain, dont la taille atteint à peine celle du chien d'arrêt. Formes finement découplées, attaches élégantes ; le cerf padu supporte à merveille nos climats et sera une bonne acquisition pour nos parcs et nos chasses.

—Il y a des gens qui se montrent très contrariés de ces excroissances qu'on nomme verrues ou plus vulgairement poireaux.

Il n'est pourtant pas difficile de s'en débarrasser, et voici un procédé fort simple que nous avons vu employer avec le plus complet succès par le docteur Liefranc, à l'hospice de la Pitié, et dans sa pratique journalière.

M. Liefranc faisait plonger dans une forte dissolution de savon noir la partie sur laquelle se développait la verrue.

Cette opération produit sur la verrue une cautérisation légère à sa superficie. On enlève tous les jours l'eschare qui couvre la surface de l'excroissance, et par ce procédé si simple on obtient une entière guérison.

Il faut bien se garder de faire usage de l'acide sulfurique (huile de vitriol) ; c'est un agent très irritant et qui enflamme les verrues au lieu de les guérir.

Les personnes qui sont sujettes aux influences du mauvais air et de l'eau malsaine, aux inconvénients d'une vie sédentaire et aux changements subits de la température, devraient agir sur la défensive en donnant à leurs constitutions le pouvoir de résister à de telles influences. Les effets fortifiants des amers de Hostetter, sur le système sont simplement étonnants. Des milliers de gens qui les emploient comme un préventif contre la fièvre jouissent d'une immunité absolue et n'en craignent pas les attaques, bien qu'ils demeurent dans les régions où le fléau prévaut le plus. Les artisans et des travailleurs dont les occupations les forcent à rester en plein air, trouvent que les amers de Hostetter offrent une complète garantie contre les dangers de la vie qu'ils mènent. Les travailleurs atteints qu'ils neutralisent les influences de la chaleur torride, du froid intense, et de l'air malsain. Agréables, purs, fortifiants, et contenant seulement des ingrédients végétaux, bons, en outre, comme stimulant, tonique et correctif et comme un préventif souverain, il n'est pas surprenant que les Hostetter's Bitters soient le remède le plus populaire d'Amérique.

St. Bernard Steam Engine Fire Co. No 1.—St. Bernard, 7 octobre 1874. Suivant ajournement, les membres de la susdite compagnie sont invités à se réunir à la salle du Club à Lapointe (aux Abattoirs) Vendredi le 9 du courant à 7 heures P. M. La plus grande ponctualité est requise, car il sera question d'affaires très importantes.

Par ordre du Président.
8oct—2t J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.

Bureaux du Board des Assureurs.—Nouvelle-Orléans, 5 octobre 1874. Avis.—Vu les nombreux incendies qui ont lieu presque journellement à la Nouvelle-Orléans, le Board des Assureurs de cette ville croit devoir appeler l'attention des personnes assurées sur la clause de nos polices qui déclare que la police est nulle lorsque la propriété n'est pas occupée.

Par ordre du Board, GEO. MATHER, Secrétaire.
8 oct—6t

L'assemblée ajournée de l'Association de Secours du Crescent City, qui devait avoir lieu jeudi, a été remise à VENDREDI 9 octobre, à midi, dans le Salon des Dames de l'Hôtel St Charles, afin d'adopter une constitution et élire des officiers permanents.

MRS P. N. COHEN, Présidente.
8oct—2t

CONSULADO DE MEXICO EN NEW ORLEANS.

Por el "articulo 30 de la Civil de la ciudad de México, se cita à Don [illegible] para que por sí ó por medio de apoderado, se presente à [illegible] en el termino de tres meses [illegible] de la Calle [illegible] de San Maria, lo haga [illegible] del Puerto de [illegible]. New Orleans, Octubre 6 de 1874.
[illegible] AVENDAÑO, Cónsul.
8oct—3t

Décédée, le 6 octobre, à quatre heures du matin, après une longue et douloureuse maladie, dame U. FACHAN, à l'âge de vingt-cinq ans, née en France, département des Hautes-Pyrénées.

Décédé hier soir à 11 heures moins 5, à l'âge de soixante ans et six mois, LOUIS FELTZ, natif de [illegible], département du Bas-Rhin, Alsace (France). Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui jeudi, à quatre heures de l'après-midi. Le convoi funèbre partira de sa dernière résidence No 413, rue Burgundy, entre Mandeville et Marigny. De la part de sa famille.

IN MEMORIAM.

Salle du St-Bernard Steam Engine Fire Co. No 1.

St Bernard, 6 octobre 1874.

Le 6 octobre 1874, à une assemblée régulière de cette compagnie, le préambule et les résolutions qui suivent ont été adoptés à l'unanimité :

Attendu qu'il a plu au Tout-Puissant, dans son infinie sagesse, de rappeler à lui notre généreux et bien aimé camarade, ADOLPHE BERNARD, membre de la compagnie.

Et attendu que sa mort est une perte irréparable pour nous, pour ses nombreux amis et pour ses parents.

Il est résolu que nous offrons nos sincères sympathies à la famille du défunt ;

Il est résolu que la salle de la compagnie sera tendue de deuil et que les membres porteront l'insigne de deuil pendant trente jours comme marque de respect pour le membre du défunt.

Il est résolu que ces résolutions seront transmises à la famille et publiées dans l'ABEILLE de la N.-Orléans.

HAMPDEN STORY Chairman.
J. F. LUMINAIS.
8oct—1t W. J. INSKAU.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré samedi 10 du courant, à 8 heures du matin, à l'église de l'Immaculée Conception pour le repos de l'âme de feue Dame A. E. Roman.

Ses amis et connaissances sont respectueusement invités à y assister. 8oct—2t

Bureau du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association.—Au No. 16 de la rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 6 octobre 1874.—Avis est donné aux membres de cette Association de la mort de NATHALIE FOURNIER, décédée à la Nouvelle-Orléans, le 16 juillet 1874 ; de la mort de C. R. SAMUELS, décédé, à la Nouvelle-Orléans, le 21 juillet 1874. Ils sont requis de se présenter, sans autre avis, aux bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association et d'y payer $1 25 sur chacun de ces décès d'ici au 1 novembre 1874, à 4 heures de l'après-midi.

R. W. YOUNG, Secrétaire.
4oct—7t

TAPIS. TAPIS.

17........Rue de Chartres........17

Vendus en gros et en détail.

TAPIS—anglais et américains.

TOILES CIRÉES, pour planchers et tables.

Toiles étrangères.

NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.

BURLAPS—par balle ou par pièce.

STORES—coutil à mateles.

STOFFES A RIDEAUX.

RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham.

Par A. BROUSSEAU.
4oct—6t PP

Perdu,

HIER, dans la rue Union, Carondelet, Baronne, Commune, ou Gravier une paire de BOUTONS DE MANCHES en métal montés en or, et [illegible]. Une récompense sera donnée à la personne qui le remettra au bureau de M. E. HOPKINS, No. 176, rue Commune.

EDWARD SAUTON.—Le public est prévenu de ne payer aucun argent à EDWARD SAUTON, pour et durant le compte de l'Abeille, [illegible]. Pour plus amples informations, on s'adresser à 7 oct—2t D. E. MORPHY, encanteur.

A Vendre.

Magasin de Chaussures pour Hommes et pour Dames.

M. LUDRE offre à vendre à des conditions très avantageuses son magasin de chaussures situé au No 14 de la rue Royale. Le dit magasin est achalandé par une des meilleures clientèles de la ville et très bien achalandé. [illegible] S'adresser au [illegible]

AVIS.—Les actionnaires [illegible] Compagnie [illegible] élection de directeurs aura lieu le LUNDI, 12 octobre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au local de la Compagnie, No 35, rue Carondelet.

A. BENJAMIN, Secrétaire.

New-Orleans Crédit Foncier Association.—[illegible] No 28 de la rue Dauphine. Avis est donné [illegible] le LUNDI, 12 octobre prochain, [illegible] 6 heures du matin à 8 heures du soir [illegible] par ordre du président, A. CAVELET, secrétaire.

ELIE BOUGÈRE.

Marchand de bardeaux en cypre.

PIQUETS pour barrières d'habitations et de terrains, poteaux et barils, marine, douves pour [illegible], bois préparé pour réfrigérateurs et bois de charpente, en gros. Au No 113 de la RUE DE LA DOUANE, au premier.

A PARTIR de ce jour, la société existant sous le nom de F. BOUGÈRE & Cie, est dissoute par consentement mutuel. M. BOUGÈRE restera chargé de la liquidation et signera le nom de l'ancienne raison sociale.

Nouvelle-Orléans, 8 octobre 1874.

M. BOUGÈRE prie les personnes qui doivent à l'ancienne maison de vouloir bien se présenter à son bureau 113 Douane, pour régler leurs comptes. M. Elie Bougère continuera pour son compte les mêmes genres d'affaires.

Avis.

AYANT perdu une chaîne à montre en or avec les deux diamants [illegible] dans une enveloppe à lettre, au Marchant rue Rampart depuis l'encoignure de la rue Pierre jusqu'à la rue St. Philippe, la personne qui l'a trouvée voudra bien [illegible] la manufacture de cigares, [illegible] Rampart et St Pierre, recevra une récompense de vingt piastres. 8 oct—

Préservez vos Dents.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE.

No. 134 rue du Canal, entre Carondelet et St-Charles.

A transféré son domicile au numéro ci-dessus, où il continue à exécuter toutes les opérations dans l'art du dentiste. Extraction de dents sans douleur avec le chloroforme ou le nitreux oxide gaz. Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol. 8 oct—

Commercial Restaurant,

107........Rue de la Douane........107

MM. GERMAIN & AUGUSTE,

PROPRIÉTAIRES.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix ; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier ; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois, à des prix réduits. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

O. VALETON, ENCANTEUR

A TRANSFÉRÉ sa salle d'encan du No. 55, au No. 118 rue des Magasins, entre Poydras et Lafayette. Jours de vente : Mardi, jeudi et vendredi.

Pianos.

M. J. GANDIE fait part à sa clientèle qu'il a transféré son magasin de Pianos du No 85 de la rue Royale, avec Julia Wénaut, où l'on trouvera [illegible] pianos Pleyel, neufs et de seconde main, et des autres fabricants. Accords et réparations. 27 sept—1m—D.Mar V.

Aux Voyageurs.

DES personnes mal intentionnées ayant fait courir le bruit que le RESTAURANT COSMOPOLITAIN était vendu et fermé, nous croyons nécessaire de le démentir. L'établissement reste ouvert sous la direction de ses premiers propriétaires qui, comme par le passé, ne négligeront rien pour plaire à leur clientèle. 25 sept—1m M. ST MESCHAPLAIS.

Bureau de Sevin & Gourdain,

No 113 de la rue Decatur,

AVIS—La mort de notre sieur J. K. GOURDAIN n'occasionnera aucune interruption dans les affaires de la maison ; elles se feront sous la même raison commerciale.

P. F. SEVIN, Associé survivant.

Nourrice.

UNE française ayant un enfant de huit mois désire entrer comme nourrice dans une famille en ville ou à la campagne. S'adresser par lettre à "Nourrice", bureau de l'Abeille. 4 septembre—6t

J. B. CAMORS & CO.

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

43........RUE TCHOUPITOULAS........43

NOUVELLE-ORLÉANS.

DONATIEN AUGUSTIN,

Register in Bankruptcy.

Office [illegible] building, [illegible] U. S. Court rooms.

[illegible]

Le bon Marché! Le bon Marché!

Magasin Ste-Anne,

AU DRAPEAU ROUGE.

Coin Royale et Ste-Anne.

50,000 paires de Chaussures de tous genres,

VENDUS SANS RESERVE.

NOTA.—En annonçant au public la liquidation de notre gros stock, nous lui dirons que notre vente est sans réserve et nos chaussures d'une qualité supérieure, offrent des avantages jusqu'ici inconnus.

Notre nouvelle méthode dans la conduite des bottes Courtoise ainsi que la bottine Duchesse haute nouveauté parisienne, assurent la confiance, l'élégance, l'imperméabilité, et que la modicité des prix les met à la portée de tout le monde.

7 oct—1m D.M.J S.

Cinquième et dernier

CONCERT TOMBOLA.

—AU PROFIT DE LA—

Bibliothèque Publique du KENTUCKY.

Tirage certain le 30 Novembre 1874.

[illegible] $2,500,000 de lots.

100,000 billets ! [illegible] 20,000 lots !

C'est le dernier concert de la série ; il en a déjà donné quatre et distribué près de deux millions et demi dans les porteurs de billets. Au premier concert, le principal lot—$100,000—a été gagné par Jacob R. Dorr, de Memphis, Tenn. [illegible] aujourd'hui à New-Albany, Ind ; au quatrième, le gros lot—$100,000—a été gagné par un club de Columbus, Ind., formé par M. T. C. Bergess ; au troisième, le premier lot—$100,000—a été gagné par L. H. Keith, de Kingston. [illegible] au quatrième, Memphis a encore gagné le gros lot de $100,000, lequel a été distribué parmi des clubs de particuliers de la ville.

Au cinquième et dernier concert, qui a lieu le 30 novembre prochain, le principal lot sera de $250,000 et les [illegible] de billets gagnants touchent [illegible] $100,000, $75,000, $50,000, etc. Vingt mille lots valant de $250,000 à $10, seront distribués parmi les porteurs de billets.

Billet entier, $50. Demi-billet, $25. Dixième de billet, $5. 11 billets entiers pour $500.

Le jour du tirage est fixé et s'approche. C'est la dernière chance de s'enrichir aisément, et ceux qui désirent profiter de l'occasion feront peu de temps à perdre.

THOS. E. BRAMLETTE, Agent et directeur.
7 oct—2t

MAISON

J. GALINIER,

Changement de Domicile.

Mme J. GALINIER a l'honneur de prévenir le public, qu'à dater du 30 courant, sa maison de modes et fleurs sera transférée

Du No 161 RUE ROYALE,

A l'encoignure Royale et Bienville,

A côté de la maison P. MALLARD, où elle espère que les dames de la ville et de la campagne voudront bien lui continuer leur gracieux patronage.

Désirant innover dans son nouveau local quelques marchandises d'importation nouvelle, elle vient arriver par les steamers State et Minnesota de Frankfort, et informe les dames de la Nlle Orléans, qu'à partir de LUNDI, 5 octobre, elle vendra à des prix extrêmement réduits, un très joli choix de chapeaux de demi-saison, ainsi que des Fleurs, Rubans, Plumes, Dentelles, Tulles, Etc. Etc. Elle invite respectueusement les dames à venir visiter son stock et à profiter de ce grand bon marché.

Entrepôt de tapis et de toiles cirées

186........Rue du Canal........186

ELKIN & CO.,

RECOIVENT, en ce moment, Tapis velours et de Bruxelles, nouveaux et élégants, un grand assortiment de tapis TROIS PLIS et INGRAIN, Prix modiques. 13 sept—1m

Liquidation Positive.

P. MALLARD,

56 Rue Royale.

APPELLE de nouveau l'attention du public sur son beau stock de meubles et articles de fantaisie, étoffes, rideaux, soieries, etc. etc., à tout au dessous du prix de fabrique ou d'importation. Les personnes désirant monter leur maison trouveront une bonne occasion et devraient le faire d'ici [illegible]. Car ce stock sera vendu sans réserve, l'établissement étant vendu à des prix remarquablement bon marché. [illegible] liquidation pour le 15 décembre 1874. 13 sept—1m P. P.

AVIS.

LES passagers pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington sont informés qu'à dater du 2 octobre, les prix du passage sur le steamer Camelia seront comme suit :

Mandeville et Lewisburg	$1
Madisonville	[illegible]
Covington	[illegible]
Excursion du dimanche	[illegible]

G. M. SORIA, agent,
Aux Nos 12 et 14 de la rue de l'Union.
3 oct—

Mlle. B. de MIRANDA,

Institutrice Espagnole,

MLLE. B. de Miranda, 124 rue Julia offre ses services comme professeur d'Espagnol. Elle se rendra au domicile des élèves si elle le préfère. 8 oct—

BORNIO & BROTHER

77 - - - Rue Gravier - - - 77

Nouvelle-Orléans, Lne.

IMPORTATEURS DIRECTS de cigares de la Havane, tabac en feuille et produits de Cuba.

La plus ancienne maison d'importation du Sud.

Etablie en 1848.

300,000 cigares de la Havane, de toutes grosseurs et des marques les plus célèbres.

Tabac de la Havane, en feuille.

—Egalement—

100 caisses tabac de la Pennsylvanie, en feuille.

—Et—

600,000 cigares du pays, de toutes grosseurs, faits à la Nouvelle-Orléans, du meilleur tabac du Connecticut—en magasin et à vendre, garantis, à des prix raisonnables, par

Bornio & Brother,

Au No. 77 de la rue Gravier,

8sept—1m Nouvelle-Orléans, Lne.

Gages. Gages. Gages.

JE prie respectueusement les personnes qui auraient quelques dépôts chez le soussigné, où dont les intérêts seraient arriérés d'avoir à régler d'ici au 10 octobre courant.

Tout article faisant sera vendu invariablement à l'encan.

P.-S. Les ventes commenceront positivement le 12 courant et jours suivants au coin Conti et Bourbon. 5 oct. au 12 oct. J. AMOLADE.

MANADE & LACASSAGNE.

29........rue Decatur (Vieille-Levée)........29

ATTENDU par le Comtesse Duchatel :
35 barriques vin, Léopold M. André,
25 barriques vin St Laurent.

En magasin et à vendre :
100 barriques vin Léopold M. André,
25 barriques vin St. Laurent,
100 caisses Cognac,
25 caisses Balsamique des Pyrénées.
1715 Cognac. 25 sept—1mMJB

Avis.

LES ETRANGERS (français, allemands, italiens et autres) ayant des réclamations contre le gouvernement des Etats-Unis pour propriétés prises pendant la guerre, peuvent en recouvrer le montant en s'adressant à J. G. EUSTIS, Avocat, commissaire des Etats-Unis, No 38 de la rue Carondelet, N. O. Boîte 2887 du bureau de la poste. 1oct—3m

Un mot aux sages.

NE négligez pas un rhume, parce qu'il ne vous semble que peu de chose maintenant, car c'est alors que vous pouvez vous en débarrasser plus facilement. Personne ne souffrirait d'une affection de poitrine si l'on savait combien il est facile de s'en guérir en faisant usage du Sirop Pectoral de Buconegé. C'est un sirop agréable au goût et qui n'exige aucun régime particulier. On le trouve dans toutes les bonnes pharmacies.

A. CARRUCHE, Agent pour la Louisiane, 89 rue de Chartres.
5sept—1mDMJ.P.P

P. E. THÉARD,

Ex-Juge à la 2ème Cour de District.

AVOCAT,

No 11 RUE ROYALE.

CONTRACTE avec les corporations, maisons de commerce, capitalistes et autres, par abonnement à l'année, pour une modique compensation.

S'occupe activement des affaires de commerce et d'assurance.

Se charge de régler toutes successions et du recouvrement de billets hypothécaires.

Donne des consultations gratuites de 9 1/2 à 10 1/2 A. M. chaque jour. 1oct—1m

Le Dr. Alfred Mercier

DE retour à la Nouvelle-Orléans, annonce à ses amis et au public qu'il reprend immédiatement l'exercice de sa profession. Il donnera des consultations, comme de coutume, au No. 133 rue [illegible], entre Bourbon et Dryades, de 10 à 11 1/2 h du matin, et de 5 à 7 h. du soir. 8sept—2m

JOS. F. BECK.

Candidat pour la place de shérif de la Cour Criminelle. [illegible]

Adresse aux votants conservateurs de la Paroisse d'Orléans.

Salle du Comité Démocrate de Paroisse.
Nouvelle-Orléans, 25 sept. 1874.

Le Comité Démocrate de Paroisse croit nécessaire, en ce moment, d'appeler l'attention de leurs concitoyens conservateurs sur l'importance de conserver et de compléter leur organisation pour la prochaine campagne.

Il est du devoir de tout citoyen patriote de s'enregistrer, de voter et de voir à ce que son vote soit compté.

L'organisation et l'enthousiasme qui ont valu au peuple une victoire glorieuse le 14 du courant lui vaudra un enregistrement honnête, une élection honnête et un compte honnête. Nous ne demandons pas davantage pour le succès de notre cause en novembre.

Faites inscrire chaque votant conservateur. Faites comprendre à tout étranger qui a droit à la naturalisation l'importance d'agir immédiatement afin d'aider au salut de l'Etat.

Maintenez l'organisation de vos clubs ; essayez de sauver la Louisiane par l'élection d'hommes intègres et capables.

F. MALOCHÉE, Président.
WELL STEVEN, Vice-Président.
E. L. ROWE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureaux de l'Enregistreur des votants.
Nouvelle-Orléans, 29 août 1874.

Les endroits suivants sont désignés pour l'enregistrement des électeurs des différents précincts électoraux de la paroisse d'Orléans :

Premier Precinct.

Compris entre les rues Felicité, Thalia et le fleuve Mississippi.

Surintendant assistant—PERRY R. EMERSON

Bureau, No 122 de la rue St-Charles.

Deuxième Precinct.

Compris entre les rues Thalia, Julia et le fleuve Mississippi.

Surintendant assistant—J. C. BADENHAUSEN

Bureau, au coin des rues Calliope et Carondelet.

Troisième Precinct.

Compris entre les rues Julia, Canal et le fleuve Mississippi.

Surintendant assistant—DANE A. ROSE.

Bureau, No 8 rue Liberté.

Quatrième Precinct.

Compris entre les rues Canal, St-Louis et le fleuve Mississippi.

Surintendant assistant—A. J. KENNER.

Bureau, rue Tremé entre les rues Conti et Bienville.

Cinquième Precinct.

Compris entre les rues St-Louis, St-Philippe et le fleuve Mississippi.

Surintendant assistant—L. D. LARRIEU.

Bureau, rue Ste-Anne près Tonti.

Sixième Precinct.

Compris entre les rues St-Philippe, Esplanade et le fleuve Mississippi.

Surintendant assistant—J.-B. ROUDANEZ.

Bureau, Au coin des rues Quartier et Rocheblave.

Septième Precinct.

Compris entre les rues Esplanade, Champs Elysées et le fleuve Mississippi.

Surintendant assistant—N. E. MUTTON.

Bureau, à l'angle des rues Bagatelle et Bourgogne.

Huitième Precinct.

Compris entre les rues Champs-Elysées, l'Avenue Lafayette et le fleuve Mississippi.

Surintendant assistant—JOHN EVANS.

Bureau, coin Girod et Marigny.

Neuvième Precinct.

Compris entre l'Avenue Lafayette et les limites inférieures de la ville.

Surintendant assistant—JAMES H. DOUGHERTY.

Bureau, à l'angle du chemin de Gentilly.

Dixième Precinct.

Compris entre les rues Félicité, Première et le fleuve Mississippi.

Surintendant assistant—MICHAEL J. CONNORS.

Bureau, à l'angle des rues Dryades et Jackson

Onzième Precinct.

Compris entre les rues Première, Toledano et le fleuve Mississippi.

Surintendant assistant—R. R. BAQUIÉ.

Bureau, au coin des rues Magazine et Washington.

Douzième Precinct.

Compris entre la rue Toledano, l'Avenue Napoléon, et le fleuve Mississippi.

Surintendant assistant—THOS K. FLANNAGAN.

Bureau, rue des Magasins, entre les rues [illegible] et Marengo.

Treizième Precinct.

Compris entre l'Avenue Napoléon, l'Avenue Peters et le fleuve Mississippi.

Surintendant assistant—P. J. MALONEY.

Bureau, à l'angle des rues Magazine et Bordeaux.

Quatorzième Precinct.

Compris entre l'Avenue Peters, la ligne inférieure et le fleuve Mississippi.

Surintendant assistant—W. D. FINNEGAN,

Bureau, rue Ferdinand entre les rues Chestnut et Broadway.

Quinzième Precinct.

Orléans, rive droite.

Surintendant assistant—W. P. LOAN,

Bureau, à l'ancienne Maison de Cour, à Algiers.

Seizième Precinct.

Compris entre la Ligne Inférieure, l'Avenue Carrollton et le fleuve Mississippi.

Surintendant assistant—LEV. WILLIAMS.

Dix-septième Precinct.

Compris entre l'Avenue Carrollton, Upperline Street, Canal de B. et le fleuve Mississippi et le Bayou.

Surintendant assistant—JACOB GERBER.

Bureau, sur l'Avenue Carrollton, entre les rues Hampson et Second.

WM. WRIGHT,
Enregistreur des votants de l'Etat.
12 sept—

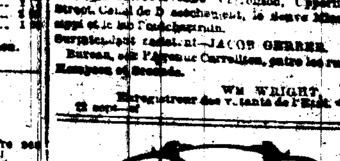

C. H. ZIMMERMANN,

Au No. 129 de la rue du Canal,

s'est assuré les services d'un opticien de premier ordre.

Il peut ajuster exactement des verres. Répare avec soin les lunettes et les lorgnons. Fait, sur commande, et met à neuf les lorgnons à montures en or et argent, les lunettes, les éventails, les boutons, etc. 8sept—1m M. J. P.

ATTENDU par le steamer "State of Missouri" et à vendre par le soussigné,

100 caisses Citrons de Malaga.

JOSÉ BARBA,
No 265 rue Vieille-Levée,
1 oct—6t entre St-Philippe et Ursulines.

Professeur.

UN Français marié, résidant depuis quinze ans aux Etats-Unis et sachant bien l'anglais, offre ses services comme professeur soit dans une institution, soit dans une famille en ville ou à la campagne.

S'adresser à A. Maignan, Lock Box No 1033.
27 sept—

Chambres et Pension.

MADAME MAZUC a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'elle vient de transférer sa pension au No. 16 de la rue Dauphine, où les personnes en quête de chambres et d'une pension trouveront tout le confort désirable et une table très recherchée. Les prix sont comme par le passé, très modérés. 13 sept—1m

Changement de local.

A. BIDWELL & Co.,

Marchands de provisions,

Ont transféré leur magasin du No 33 de la rue Poydras

—AU—

No 85 de la rue des Magasins, entre les rues Poydras et Lafayette.

1 oct—1m

CHARBON MOUNT CARBON.

A Vendre par WASHINGTON MORTON,

au No 125 de la rue Gravier, 27 sept—1m

Avis important aux amateurs de bonnes et élégantes chaussures.

M. PIERRE CASAUBIELH, ancien propriétaire du magasin de chaussures connu sous l'enseigne du "Diable Boiteux" a l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il a ouvert un nouveau magasin encoignure Dumaine et Dauphine, le 1er octobre 1874, avec un assortiment complet de souliers des premières manufactures de Philadelphie, à des prix défiant toute concurrence. 13 sept—1m

$50 de récompense.

IL a été perdu samedi, matin 19 septembre 1874, vers deux heures de l'après-midi, dans la rue du Canal, entre St-Charles, une montre en or, égrenée, à double boîtier sur laquelle il est gravé : A l'extérieur le nom de D. E. Morphy et, à l'intérieur [illegible] Friends [illegible] gratitude—to D. E. Morphy, 1860. On sera une bonne récompense à la personne qui la remettra à D. E. Morphy, encanteur, Nos 108 et 110 de la rue du Canal. 7 sep—

BARNETT & CAMMACK,

COURTIERS.

23........RUE CARONDELET........23

Achètent et vendent :

BONDS, ACTIONS, GAGES,

Valeurs de Ville et d'Etat.

Argent prêté sur garantie.

Taxes et licences réglées promptement à bas compte [illegible].

Négociations d'hypothèques.

2 juil—1an

LES soussignés ayant été nommés Agents de "LA CAISSE GÉNÉRALE DES ASSURANCES" de Paris actif $4,000,000 ; de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE DU NORD de Philadelphie, actif $6,000,000 ; et de la MANHATTAN INSURANCE COMPANY de New-York, actif $3,000,000—commenceront les risques d'Assurance contre l'INCENDIE, les risques MARITIMES et de RIVIÈRE, le 1er de Septembre, au No. 191 de la rue Gravier.

La Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord pose ses pertes maritimes à Londres au gré de l'assuré.

1sept—1m. M. J. SMITH & CO.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 7 OCTOBRE [illegible]

21	65	37	80	18	50	67	56	[illegible]	75	4	47	69	33

Les tirages ci-dessus, publics ont lieu tous les jours, se font en public et sous la surveillance, dans les salons de la Compagnie. [illegible] Louisiane. 7 oct. 1874.

[illegible] Commissaires.

47 M. dixonnés-vous des [illegible] Loteries. [illegible]

INSTITUTIONS.

Collège de Springhill.

NOUS avons l'honneur d'informer le public que le Président et [illegible] de cette Institution, sont arrivés [illegible] ville, et [illegible] des visites au [illegible] et Commune, de 11 A. M. jusqu'à [illegible] vendredi prochain [illegible] octobre [illegible] pour Mobile par [illegible] heures [illegible] avec les jeunes gens qui [illegible]

1er oct.—4t [illegible] Agents.

Ouverture du Collège Ste.-Marie,

Jefferson, Paroisse [illegible] Lac.

CE Collège qui dirigé par [illegible] Société de Marie (Maristes) [illegible] MARDI, [illegible] octobre. Les élèves [illegible] Orléans, [illegible] l'Avenue [illegible]. Pour les [illegible] Très Rév. J. M. [illegible] S. M., Président.

27 sept—1m M.J.D. etc.

St-Aloysius Academy,

Au coin des rues Chartres et Quartier.

LA prochaine session de cette institution, dirigée par les Frères du Sacré Cœur, commencera [illegible] JEUDI, 1er octobre. Les études commerciales et classiques se [illegible] la [illegible] française, l'anglais [illegible] l'allemand sans frais extra. Pour les détails, s'adresser à l'établissement. 16sept—3m

JEFFERSON ACADEMY

Au No. 42 de la rue Bourbon,

Entre les rues Bienville et Douane,

—DIRIGÉ PAR—

G. J. LORD.

La session de 1874-75 de cette institution, commencera le MARDI, 1er septembre. Les élèves [illegible] classes [illegible]. Pour les prospectus, etc., s'adresser à l'institution. 16sept—2m

B. BLOOMFIELD. M. ANDERSON.

B. BLOOMFIELD & Co

Au No 67 de la rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville,

Nouvelle-Orléans,

MARCHANDS DE:

FOURNITURES DE BUREAUX,

FABRICANTS DE LIVRES EN BLANC,

IMPRIMEURS ET RELIEURS,

LITHOGRAPHES-GRAVEURS,

EDITEURS ET MARCHANDS D'OUVRAGES DE DROIT,

IMPRIMEURS DE MÉMOIRES D'AVOCATS.

Ils ont constamment en [illegible] un stock complet de GARNITURES DE BUREAUX, [illegible] tous les articles nécessaires dans les maisons de commerce, les banques, les compagnies, sur les bateaux à vapeur, les chemins de fer, dans les [illegible], dans les bureaux des ingénieurs civils, des architectes et des architectes.

On trouvera aussi chez eux

Toutes les Fournitures de Bureaux

d'Avocats, de greffiers de cour, de shérifs, de notaires, des salles publiques, des cours de justice de police, de juges de paix et des constables.

Prix Réduits

8sept—1m

Bureaux de la Compagnie des Levées de la Louisiane.

Au No 24 de la rue Carondelet.

LA compagnie d'ingénieurs de l'Etat ayant [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] DIX, Secrétaire [illegible] Trésorier.
Nouvelle-Orléans, 1er oct [illegible]

Pension Privée d'Orléans.

C'EST l'ancien "HOTEL DES VENTURES" [illegible] de la rue de Chartres [illegible] pour les pensionnaires [illegible] de la rue [illegible] à la nuit [illegible] SAINT GRATUIT [illegible]

PENSION FRANÇAISE.

MME SCHULTZ GRAMMONT prévient son aimable clientèle et le public en général qu'elle sollicite [illegible] No 125 rue Dumaine [illegible] une pension [illegible] [illegible]

Les habitants de la campagne sont spécialement invités [illegible] de la rue de la Douane. [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.

En Vins, Cognacs et Cordiaux.

93.......VIEILLE-LEVÉE.......93

NOUVELLE-ORLÉANS.

2sept—1m

Tenue de Livres.

LE soussigné désirerait avoir quelques tenues de livres à se charger, [illegible] et recouvrements [illegible] S'adresser au magasin de [illegible] de M. Pitie rue du Canal. 3 [illegible] PINSARD.

Propriétés à vendre et à louer.

A louer

DE suite, le premier et deuxième étage meublé ou non meublé, de la maison sise No [illegible] Rue St Louis [illegible] S'adresser sur les lieux. 4 oct—

A Louer,

LA jolie maison cottage, avec grande cour, [illegible] S'adresser [illegible] 4 oct—

A Louer.

LES deux maisons, Nos [illegible] rue Poydras [illegible] St Philippe [illegible] S'adresser [illegible] 1 oct—

Grocerie à Vendre,

Rue Royale, [illegible] S'adresser sur les lieux. 3 oct—

A Louer

LES appartements situés au 1er étage de la maison P. [illegible], 130 rue du Canal, [illegible] Carondelet. [illegible] 5 sep.

A Vendre à bas prix,

Au comptant ou en papier accepté en ville

3 Réservoirs de [illegible] Paris, [illegible] à vendre pour [illegible]

[illegible] et JAS. E. EDWARDS, Grand'rue [illegible]

A louer,

La grande et [illegible] [illegible] [illegible] rue [illegible] S'adresser [illegible] 2 sept—

A Louer,

A des conditions très avantageuses, [illegible] [illegible] [illegible] rue Royale et Bourbon. 8sept—